

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 SG 9 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention (10 000 euros) pour 2016.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention pour 2016, à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) (n° dossier : 2016_07099 – n° SIMPA : 110681).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne VF 02005, chapitre 65, article 6574, Fonction V0207, Fonds 020, CF 02 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO